Assemblée générale – 16 mai 2023

Compte-rendu

Rapport moral et d'activité

Gilbert Garrel, président, présente le rapport moral et d'activité (annexé au présent compte-rendu).
En substance, ce rapport fait d'abord référence à l'actualité sociale (action contre la réforme des retraites) en l'appréhendant au regard d'autres périodes de l'histoire sociale.
Il commente ensuite les principaux aspects de l'activité de l'IHS, détaillés dans le document remis à l'Assemblée générale :

- La présence de l'IHS CGT au dernier Congrès confédéral
- La journée des 40 ans de l'Institut
- Les journées nationales d'étude
- La réflexion sur l'évolution des *Cahiers de l'Institut CGT d'histoire sociale*
- Le Salon du livre d'histoire sociale
- Le lancement de la collection *Repères historiques*
- La préparation du colloque « Syndicalisme et environnement »
- Le cycle de conférences sur « Les modèles syndicaux internationaux »
- Le séminaire sur la CGTU
- Les Rendez-vous de l'Histoire de Blois
- Le travail du collectif d'archivistes et le projet « Matos »
- L'initiative réalisée avec la revue *La Pensée* et l'IR FSU

Après la présentation du rapport du président, divers points de vue s'expriment, notamment sur les thèmes suivants :

- Le regard des nouvelles générations sur l'histoire sociale et l'attractivité des publications et initiatives des IHS
- Les difficultés de lecture des militants et les moyens de répondre à leurs besoins
- Les relations entre les IHS et les organisations de la CGT et le rôle de ces dernières pour relayer les initiatives et productions des IHS
- La nécessité toujours plus forte de la lutte contre les idées d'extrême droite
- Le 80e anniversaire du CNR
- La nécessité de diversifier nos moyens de communication
- L'utilité de produire des références historiques sur différents sujets (collection *Repères historiques*) pour qu'elles soient disponibles lorsque l'actualité en fait ressentir le besoin.
- L'importance de la sensibilisation à la problématique des archives

À l'issue de la discussion, le rapport moral et d'activité est soumis au vote de l'Assemblée générale.

À l'unanimité, l'Assemblée générale approuve le rapport moral et d'activité.

Rapport financier et comptes de l'exercice 2022
(1er janvier au 31 décembre 2022)

Jean-Claude Gay, trésorier, présente le rapport financier et les comptes de l'exercice comptable 2022, selon l'arrêté du Conseil d'administration du 21 mars 2023.
Le document, remis aux membres du CA, a été établi par Alain Doisneau, expert-comptable, excusé pour cette Assemblée générale.
Le Cabinet Coexco est représenté par Julie Desnée, Commissaire aux comptes.
Les comptes 2022 se traduisent par un résultat négatif, à hauteur de (19 116€), niveau conséquent mais bien inférieur à ce que les chiffres du début du 4e trimestre pouvaient laisser prévoir. Bien qu'insuffisant, un redressement a été opéré en matière d'abonnements aux *Cahiers de l'Institut CGT d'histoire sociale* et de ventes de livres.
Cependant, comme pour l'exercice précédent, l'absence de produits exceptionnels conséquents entraîne, de fait, un résultat négatif.
Il conviendra d'examiner quelles dispositions prendre afin de remédier à ce cycle.

Julie Desnée, Commissaire aux comptes (cabinet Coexco) certifie la sincérité des comptes qui donnent une image fidèle de l'activité de l'IHS CGT.

A l'unanimité, l'Assemblée générale :

- ***approuve le rapport financier et les comptes de l'exercice 2022***
- ***approuve l'affectation du résultat négatif de (19116€) aux fonds associatifs sans droits de reprise***
- ***donne quitus au trésorier et au Conseil d'administration***

Les comptes certifiés feront l'objet d'une intégration à ceux de la Confédération CGT, dite « agrafage », et publiés au Journal Officiel des associations.

Renouvellement du Conseil d'administration

Le dernier renouvellement du Conseil d'administration a eu lieu en 2020. L'article 7 des statuts de l'IHS CGT fixant à trois ans la durée du mandat de ses membres, l'Assemblée générale doit procéder à son renouvellement.
Compte tenu de la mise à jour effectuée en 2022 du fait de deux décès et cinq démissions, le Conseil compte aujourd'hui 63 membres.
Durant ces derniers mois, des contacts ont été pris :

- D'une part, avec un certain nombre d'administrateurs ayant peu, voire pas du tout, siégé au cours du mandat afin de connaître leurs intentions. Une partie d'entre eux n'ont pas souhaité renouveler leur mandat.
- D'autre part, avec un certain nombre de camarades pour solliciter leur candidature, avec l'objectif de renforcer la présence de représentants d'IHS et de féminiser davantage le Conseil.

Il en résulte une proposition de composition du Conseil d'administration comportant 56 membres, dont 11 nouveaux :

- Marie-Laurence Bertrand (FD Finances)
- Jean-François Bolzinger (IHS Ugict)
- Alain Borg (IRHS Centre-Val-de-Loire)
- Michelle Boulesteix (IHS FAPT)
- Bernard Bourdelin (IHS Travailleurs de l'État)
- Alain Bozec (IHS Seine-Maritime)
- Sylvie Brunol (IHS Hérault)
- Thierry Franchi (IHS FAPT)
- Monique Mouha (UCR)
- Yannick Tizon (FD Cheminots)
- Emmanuel Vire (représentant la Confédération)

À l'unanimité, l'Assemblée générale approuve la nouvelle composition du Conseil d'administration *(jointe au présent compte rendu)*

Renouvellement du Bureau

En application de l'article 7 des statuts de l'IHS CGT, le Conseil d'administration élit un Bureau en son sein.
Le Bureau actuel compte 22 membres.
Quatre membres ont souhaité ne pas renouveler leur mandat au Bureau : d'une part Patrick Bourgeois, qui va quitter ses responsabilités à l'IHS FAPT, et d'autre part Philippe Coanet, Jeannine Marest et Gilbert Stoquert qui quittent le Bureau mais restent au Conseil d'administration.

Quatre nouveaux membres sont proposés :
- Marie-Laurence Bertrand
- Nicolas Bouchouicha
- Thierry Franchi
- Yannick Tizon (proposé pour succéder à Jean-Claude Gay au poste de trésorier qu'il occupait depuis 2005 et dont l'action est saluée par l'Assemblée générale)

À l'unanimité, les membres du Conseil d'administration approuvent la nouvelle composition du Bureau *(jointe au présent compte rendu)* ***et la répartition des responsabilités en son sein :***
- ***Président : Gilbert Garrel***
- ***Trésorier : Yannick Tizon***
- ***Secrétaire : Daniel Vatant***

En conclusion de l'Assemblée générale, Gilbert Garrel se félicite de sa bonne tenue et de l'apport de ses membres à la réflexion collective.

Chères et chers ami-e-s et camarades,
bienvenue à toutes et à tous.

Nous voici réunis pour tenir l'Assemblée générale annuelle de notre association. Dans cette introduction, je vous propose de présenter les éléments marquants du bilan d'activité de 2022 dont vous trouverez le détail dans la note préparée par David. Jean-Claude, notre trésorier, présentera le rapport financier et l'arrêté des comptes de l'exercice 2022. Ces deux éléments seront soumis au vote de notre Assemblée générale. Nous aurons à réaliser l'exercice statutaire et triennal d'élire le nouveau Conseil d'administration de notre association. Ensuite, ce Conseil nouvellement élu procédera à l'élection du Bureau de l'IHS CGT. Daniel Vatant vous fera la présentation des candidatures au nom de la direction sortante.

Ces deux instances auront la charge de coordonner et de conduire l'activité de notre Institut pour le mandat qui s'ouvre.

Il nous appartient également de tracer collectivement quelques perspectives de travaux pour les mois et années à venir, le tout dans une actualité que je me dois d'évoquer tout en essayant de l'inscrire dans l'histoire du mouvement social.

Avant tout, je souhaite saluer la mémoire de Lydia Brovelli qui nous a quittés le samedi 8 avril dernier. J'ai conscience de faire une entorse à nos coutumes qui veulent que nous honorions des militantes et militants engagés au sein de notre association. Toutefois, concernant Lydia Brovelli, au regard du rôle et des responsabilités qu'elle a assumés pour la CGT, des dossiers qu'elle a ouverts et menés à leur terme avec courage et détermination, des liens qu'elle avait gardés avec les dirigeant-e-s de l'IHS CGT et de ses contributions à nos travaux, notamment lors du colloque « *La CGT à l'épreuve des crises 1975 – 1995* ». Je pense que vous saurez me pardonner cette entorse. Nul ne peut contester sa capacité de travail, son intelligence et surtout son attachement à la CGT et son engagement sans faille dans chacune des responsabilités qui lui ont été confiées. Jusqu'au dernier jour de sa vie, et tant que ses forces ont pu le lui permettre, elle a eu à cœur de militer, et encore dans la dernière période, nous avons pu la croiser dans les manifestations parisiennes s'opposant à la réforme des retraites portée. Lydia Brovelli nous a quittés, nous adressons nos condoléances à Gérard Montant son compagnon, à sa famille et à ses proches. Cette militante a marqué de son empreinte l'histoire de la CGT et cela méritait à mon sens d'être souligné.

Notre Assemblée générale se tient dans un moment important du mouvement social. La mobilisation contre le projet de réforme des retraites porté par Elisabeth Borne et Olivier Dussopt a débuté le 19 janvier, s'est poursuivie jusqu'aux immenses

manifestations du 1er mai historiquement unitaire. Sous des formes différentes, le mouvement se prolonge avec en perspective la date du 6 juin. Des journées de grèves et de manifestations d'une ampleur rarement égalée dans l'histoire du syndicalisme se sont déroulées dans notre pays. Il a été frappant de voir dans des villes de dimension modeste des défilés de milliers de personnes. L'ensemble des organisations syndicales est resté uni sans jamais se diviser dans ce combat, voilà encore un phénomène qui fera date dans l'histoire syndicale. Nous avons connu des séquences parlementaires où le gouvernement a usé et abusé de toutes les possibilités offertes par la Constitution française pour contourner la démocratie. Je suis convaincu qu'une très large majorité de la population a découvert à cette occasion ces articles de la Constitution qui permettent de tronquer les débats et de bafouer la démocratie parlementaire jusqu'à l'adoption de la loi par un passage en force à l'Assemblée nationale avec, pour la onzième fois, l'usage par la Première ministre de l'Article 49 alinéa 3. Il semblerait que cet article a été utilisé par Elisabeth Borne au regard des présents dans l'hémicycle : en effet, une motion de rejet proposée par le groupe LIOT avait toutes les chances d'être adoptée, ce qui aurait eu pour conséquence une abrogation du projet de loi. L'utilisation du 49.3 a ainsi permis à la fois d'éviter un vote très incertain du texte de loi mais aussi d'essuyer un revers cuisant par l'adoption de cette motion. Avec par la suite une motion de censure qui a été rejetée à neuf voix près, le gouvernement est passé très près de la correctionnelle.

Puis nous avons vécu l'épisode du Conseil constitutionnel. Sans se faire beaucoup d'illusions sur l'avis de cette institution dite des « sages de la République », il y avait tout de même une attente et peut-être même un faible espoir que ses neufs membres invalident la loi. Au regard de la composition du Conseil constitutionnel, il est évident qu'il ne fallait pas se faire beaucoup d'illusions sur son positionnement. Ses membres étant nommés sur proposition de Gérard Larcher, Richard Ferrand et Emmanuel Macron, il est clair que les dés étaient pipés. Mais le peuple était en droit d'attendre plus de neutralité et surtout d'objectivité au regard des nombreux motifs argumentés qui leur donnaient autant de raisons d'invalider cette loi. Sa promulgation par Macron quelques heures seulement après l'avis du Conseil constitutionnel a été vécue comme une véritable provocation. Dans une même orientation politique, ce Conseil a rejeté à deux reprises les propositions de référendum d'initiative partagée.

Au-delà, il y a cette volonté populaire qui s'est largement exprimée et qui a été mesurée dans la rue comme par tous les organismes de sondage. Lorsque les deux tiers de la population et 90 % des salariés concernés au premier degré expriment avec force leur opinion négative sur un projet de loi, quelle est la légitimité du gouvernement qui l'a fait adopter sans vote par un passage en force ?

Nous ne pouvons pas nous faire juge de la conduite du mouvement et des stratégies mises en œuvre, cela n'entre pas dans nos prérogatives. Nous sommes individuellement acteurs du mouvement social dans le cadre de nos engagements, syndicaux, politiques ou comme citoyens, mais comme militants de l'IHS, nous sommes observateurs et essayons d'alimenter la réflexion syndicale en faisant résonner l'histoire dans le présent. Ce seront nos successeurs qui, dans quelques années, en analysant les archives et témoignages de cette période, pourront en tirer des enseignements. Aujourd'hui, ce sont des faits que nous sommes en droit d'énoncer. Il y a eu une unité syndicale intégrale sur le refus de voir l'ouverture des droits à la retraite reportée à 64 ans. Il y a eu des appels à s'inscrire dans la grève et les manifestations émanant de toutes les organisations professionnelles dans un cadre unitaire. Les Unions départementales et les Unions locales ont joué leur rôle de coordination et d'impulsion de l'action syndicale dans les territoires. Cette mobilisation a reçu un soutien populaire très large, y compris lorsque les grèves ont engendré des gênes, nous pensons là au ramassage des ordures, à la production et à la distribution de l'énergie, à l'enseignement ou aux transports. Cependant, le soutien ne vaut pas engagement. Dans de nombreux secteurs, les appels à la grève n'ont pas été suivis à la hauteur espérée, notamment lorsqu'il s'agissait de reconduire l'action sur plusieurs jours. Il y a eu loin de la coupe aux lèvres entre les appels à bloquer l'économie et leur concrétisation. Nous notons d'ailleurs que le patronat a été très silencieux dans cet épisode social. Et pour cause, il a été bien peu bousculé et pourtant c'est à ses attentes que le gouvernement répond par ses lois antisociales, par les exonérations de cotisations sociales, par les mesures fiscales avantageuses.

De nombreux commentateurs se sont aventurés à faire référence à l'histoire. Les années 1936, 1968, 1995 ont été évoquées pour comparer l'ampleur de la mobilisation. Autant de périodes où les gouvernements et le patronat ont été contraints à la négociation pour répondre aux revendications. Est-il bien raisonnable de faire de telles juxtapositions avec ces moments historiques ?

En 1936, c'est le Front populaire, la gauche politique est unie, la CGT est réunifiée après 14 années de scission, car la menace fasciste est là en Europe et en France. Les grèves et les occupations d'usines avaient pour but d'accompagner par la lutte un changement de gouvernement amené par un mouvement politique et syndical puissant dans ce contexte si particulier et tout de même différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. 1936 fut un épisode social et politique majeur dont les fruits revendicatifs servent encore actuellement de bases à notre socle social. Néanmoins, il faut se rappeler que ce moment progressiste a eu une durée très limitée et que moins de deux ans plus tard, nombre de ses acquis étaient remis en cause.

En 1968, certains ont qualifié la généralisation de l'action syndicale d'irruption générée par la mobilisation étudiante et par la violence de la répression policière à l'encontre de la jeunesse. C'est occulter un peu vite que les années précédentes et notamment l'année 1967 avaient été jalonnées de grèves et de luttes dans de nombreux secteurs pour s'opposer aux attaques contre la Sécurité sociale par les ordonnances Jeanneney, mais aussi pour des revendications sur les salaires et les conditions de vie et de travail. Mai et juin 1968 ont été marqués par des actions de grève et des occupations des lieux de travail très importantes. Les négociations qui ont abouti au Constat de Grenelle et aux conquêtes sociales dans les branches et les entreprises sont le fruit de cette mobilisation. Et il est important de rappeler en contrepoint qu'après la démission de De Gaulle à la suite de son échec référendaire, c'est la droite qui a remporté haut la main les élections de 1969 face à une gauche divisée laissant Pompidou et Poher s'opposer au second tour. C'était « blanc bonnet et bonnet blanc » pour reprendre la célèbre formule de Jacques Duclos pour qui les deux postulants ne méritaient pas un choix électoral.

En 1995, le déroulement de la mobilisation fut également d'un autre ordre. Dans cette période également, le déclenchement de l'action était le résultat d'un long processus de luttes construites dans la durée. La réaction fut différente à l'exemple de la décision prise par la direction de la SNCF d'arrêter toutes les circulations ferroviaires, pensant peut-être que cela produirait un retournement de l'opinion publique, mais surtout parce qu'elle n'avait plus la possibilité de réaliser la production ferroviaire par manque de moyens humains et matériels. L'action était partout, à des degrés différents certes, mais il y avait un effet d'entraînement qui dépassait largement les journées de manifestations interprofessionnelles. Et puis, si Juppé a lâché concernant les régimes spéciaux de retraite, il est tout de même allé jusqu'au bout de ses ambitions concernant sa réforme de la Sécurité sociale. Et en 2002, après cinq années de cohabitation avec la gauche plurielle, Chirac a été réélu dans un deuxième tour qui, pour la première fois sous la Ve République, l'opposait à l'extrême droite représentée par Le Pen père.

Nous savons qu'il est toujours utile de tirer des enseignements de l'histoire, et il faut reconnaître que les forces politiques réactionnaires comme le patronat savent très bien se servir des expériences du passé. Concernant le transport public, Sarkozy a rapidement légiféré pour restreindre le droit de grève des cheminots et des traminots. Souvenons-nous de sa phrase énoncée en 2008 à la suite de l'adoption de la loi sur le service minimum : « *Désormais, quand il y a une grève, personne ne s'en aperçoit* ». Et du côté de la direction de la SNCF, Guillaume Pépy, nouvellement nommé par Sarkozy, a immédiatement mis en pratique des mesures managériales directement empruntées à Michel Bon, celui qui a détruit l'opérateur public de téléphonie France Télécom. C'est pourquoi il est difficile de comparer la construction des luttes syndicales en 2023 dans une entreprise comme la SNCF avec ce qui était réalisable en 1995.

Au regard de ces trois moments qui ont marqué l'histoire du mouvement syndical, nous mesurons qu'il n'est pas tout à fait juste de voir trop de similitudes avec ce que nous connaissons aujourd'hui tant les contextes sont différents.

Le mouvement contre le CPE de 2006 a été également cité, rappelant qu'une loi même promulguée peut ne jamais être appliquée. Cette référence a une histoire plus proche est surtout faite pour maintenir la pression sociale sur le gouvernement et montrer que la bataille n'est pas terminée, ce qui est juste. Toutefois, le contexte et la forme de la lutte sont bien distincts. En 2006, les mobilisations syndicales sont venues en masse et en appui de la mobilisation étudiante et lycéenne. C'était justifié par le fait que nous étions tous concernés par ces contrats de travail au rabais qui auraient entraîné des conséquences pour l'ensemble du salariat. Dans cette période, les soutiens politiques au gouvernement étaient relativement faibles car cette immense mobilisation contre le CPE survenait à quelques mois des élections présidentielles. Nous pouvons penser que la droite au pouvoir a abdiqué dans l'objectif de ne pas compromettre ses chances pour l'échéance de 2007, ce qui lui a réussi puisque Sarkozy a été élu. Mais même si le contexte politique est difficilement comparable, cela ne signifie pas que la mobilisation actuelle doit cesser, car le gouvernement est fragilisé et sa majorité toute relative semble bien friable. Un Président et des ministres accueillis par des charivaris dans chacun de leur déplacement, c'est un phénomène rare. Des arrêtés préfectoraux qui interdisent le transport de casseroles sous prétexte de risques terroristes, c'est tout de même du jamais vu. La lecture de l'interview de Barbara Pompili parue dans l'Humanité montre qu'y compris dans cette majorité aux contours flous, il y a des fractures concernant le jusqu'au-boutisme de Macron et Borne.

Quelques éléments peuvent faire l'objet de rapprochements : l'ampleur des manifestations, le soutien populaire et le fait que ce mouvement survienne dans une période où il y a de forts mécontentements, en particulier sur les salaires avec la hausse fulgurante des prix sont des éléments semblables. Il ne faut pas négliger les nombreuses grèves, souvent victorieuses, de la fin de l'année 2022 sur cette question.

Il y a un fait incontestable, c'est que ce combat contre la réforme Borne-Macron a permis de remettre le syndicalisme sur le devant de la scène sociale en réponse à ceux qui depuis pas mal de temps laissaient entendre que le syndicalisme serait dépassé.

Lors de notre dernier Conseil d'administration, quelques membres sont intervenus pour proposer d'engager une réflexion sur la démocratie au regard de ce que nous vivons sur le plan social et politique. Il y a plusieurs façons d'aborder cette vaste

question. Peut-être que si nous nous lançons dans une telle étude, il serait bon de le faire en examinant quelle a été à différents moments de l'histoire la place du syndicalisme dans la vie démocratique et son rapport à la République. Ou encore, si on prend le sujet sous un angle différent, au regard de ce que nous constatons, comment le respect ou au contraire le rejet de la place et du rôle des syndicats dans la société sont des marqueurs du niveau de démocratie d'un État. Les prochaines JNE seront certainement le lieu adapté pour ouvrir un tel débat qui pourrait déboucher sur un projet d'étude.

Il y a actuellement une forme de non-acceptation de tout ce qui constitue les contre-pouvoirs. On a pu le constater avec la Ligue des droits de l'Homme et les menaces de Darmanin et de la Première ministre sur les subventions accordées à cette association qui a été créée, rappelons-le, en 1898 pour constituer une défense du capitaine Dreyfus et combattre l'antisémitisme. On peut en juger par la répression en cours, les arrestations et les gardes à vue sans motif avéré, uniquement pour créer de l'intimidation et surtout pour considérer la contestation comme de la subversion. On le voit également avec ces maires réactionnaires qui expulsent les syndicats des bourses du travail ou qui leur infligent des sanctions financières sans tenir compte des accords historiques, ce qui est une forme abjecte de reniement de la légitimité des organisations syndicales et de leur place dans le fonctionnement démocratique de la société.

Je vais oser rapporter les propos d'un historien et sociologue de renom, membre du collège de France, qui sert rarement de référence à nos travaux : il s'agit de Pierre Rosanvallon. Je sais que ce nom peut hérisser certains parmi vous mais ce dernier s'est laissé aller à quelques analyses dans la presse sur les questions de démocratie qui, venant de lui, valent la peine d'être citées. Il estime que Macron est barricadé dans « *le château fort de sa position statutaire* ». Il juge que cet isolement pourrait conduire au temps des révolutions ou bien dit-il ce sera « *l'accumulation de rancœurs toxiques* » qui ouvrirait « *la voie au populisme d'extrême droite* ». Lorsque Macron dit que ce qu'il appelle la foule n'a aucune légitimité face au peuple qui s'exprime à travers ses élus, Rosanvallon lui renvoie : « *Si cette formule avait été prononcée par un étudiant en histoire ou en sciences politiques, ce dernier n'aurait pas eu une bonne note* », car nul ne peut prétendre être propriétaire du peuple qui d'ailleurs ne s'exprime qu'au pluriel. L'historien affirme que depuis 2017, « *les contre-pouvoirs ont fini par être atrophiés par le fait majoritaire* » et il estime qu'il faudrait que « *[…] le pouvoir accepte le principe de l'interaction avec la société* ». Dans *Le Monde*, le même intellectuel historique de la CFDT dit qu'il voit dans le débat sur la réforme des retraites le « *signe d'un ébranlement de notre démocratie* », car le gouvernement ne pourrait invoquer qu'une légitimité « procédurale » née de l'élection, bien différente de la légitimité « sociale », fondée sur l'intérêt général. Et il ajoute que les syndicats, eux, seraient porteurs de cette dernière, car « *ils ont été reconnus par l'opinion comme de bons interprètes de la réalité du monde du travail* ».

D'ailleurs, la réplique ne s'est pas fait attendre : dans *Les Échos*, Pierre Cahuc et André Zylberberg lui répondent par une chronique titrée : « Syndicats : une mythification hasardeuse », dans laquelle ils remettent en cause la légitimité des syndicats, les accusant d'être trop politisés et de sortir de leurs prérogatives. Dans cet article, ils reviennent sur cette rengaine droitière réclamant que lors des élections professionnelles, les listes soient ouvertes à des non-syndiqués dès le premier tour, ouvrant ainsi la voie à des listes patronales ou à des candidats de l'extrême droite comme cela a déjà été tenté dans une histoire pas si lointaine.

Nous sentons bien que les pires idéologies issues des courants les plus réactionnaires se libèrent dans cette période de crise démocratique et le gouvernement en place en porte une lourde responsabilité. C'est vraiment cette visée patronale qui entend réduire les syndicats à des interlocuteurs sur des sujets d'ordre purement économique en les cantonnant à la dimension de l'entreprise qui resurgit. Macron et son gouvernement sont pleinement dans cette logique et de ce fait, ils ne tolèrent pas que les organisations syndicales s'immiscent dans les affaires politiques qui selon eux ne devraient pas concerner le syndicalisme. Et pourtant, nous pourrions faire la démonstration que sur de nombreuses questions, par l'action syndicale, les faits ont précédé la loi. Des conquêtes sociales réalisées par les syndicats se sont traduites en lois progressistes. Prenons l'exemple de la 3e semaine de congés payés gagnée chez Renault en septembre 1955 en même temps que des augmentations de salaires qui sera généralisée en mars 1956 par Guy Mollet, président du Conseil. Et nous pourrions évoquer aussi les retraites et la Sécurité sociale.

En lien direct avec le sujet des retraites, et pour nous projeter dans l'année 2024, il sera important d'évoquer le Conseil national de la Résistance et son programme, d'autant plus que nous sommes aux portes du 80e anniversaire. Notre association et tous les instituts vont être sollicités sur ce thème. Sa constitution, son but et les grands principes qui ont prévalu à l'élaboration de son programme jusqu'à sa mise en œuvre, avec la place de la CGT dans ce processus, seront forcément interrogés. L'IHS du Val-de-Marne a célébré le 24 avril dernier avec le MRN et l'UD 94 le 80e anniversaire des accords du Perreux devant la plaque commémorant cette rencontre importante. Il est évident que ces accords scellés verbalement dans la clandestinité entre la CGT de Jouhaux et les ex-CGTU exclus à la suite du pacte germano-soviétique furent un élément majeur qui a permis la coordination des forces de la Résistance intérieure et la réalisation de ce programme du CNR. Il est essentiel de rappeler ou même de faire découvrir aux plus jeunes militants quelques axes de ce programme tels que :

> « *L'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie* ».

> *« Le droit du travail et le droit au repos (…). La garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine. »*

Ou encore

> *« Un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État », et « une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ».*

Ces quelques extraits du programme du CNR dans sa partie économique et sociale restent des repères forts pour une visée de transformation de la société.

Les retraites, Ambroise Croizat en résumait l'esprit par cette phrase : « *La retraite ne doit plus être l'antichambre de la mort, mais une nouvelle étape de la vie* ». Voilà une citation qui livre en quelques mots les aspirations actuelles des salariés qui combattent la réforme gouvernementale.

Si l'on poursuit ces tentatives comparatives avec l'histoire, Il est possible de relever un autre élément similaire à 1995 : le congrès de la CGT s'est déroulé au cœur d'un conflit sur les retraites. En ce domaine également, l'IHS CGT n'est pas le lieu pour formuler une analyse du congrès, nous avons d'autres cadres pour le faire si nécessaire et nous laisserons passer quelques années pour que celles et ceux qui nous succèderont puissent le faire en temps opportun. Les faits sont là, la CGT a une nouvelle direction élue par le congrès, un bureau confédéral, une secrétaire générale en la personne de Sophie Binet et un administrateur, Laurent Brun, élus par le CCN sur proposition de la nouvelle CEC.

Une femme comme première dirigeante de notre organisation, il a fallu attendre 128 ans pour parvenir à cet aboutissement. Cela laisse tout de même songeur sur la place des femmes dans notre organisation, mais nous ne pouvons que saluer le fait que la CGT ait franchi ce pas important.

Si le mouvement social a été en 1995 le moteur d'un congrès qui s'est déroulé dans l'enthousiasme de cette mobilisation d'ampleur, ce ne fut pas tout à fait le cas en 2023 puisque le congrès est resté en grande partie concentré sur les problèmes internes. Mais cela appartient à l'organisation, à tous ses niveaux de structuration et surtout aux délégués représentant les syndicats puisqu'il s'agit de leur congrès. Nul ne peut ignorer les conditions dans lesquelles ce congrès s'est déroulé et achevé. Un bilan d'activité non voté, ce qui est un élément historique puisqu'il semblerait que ce ne soit jamais arrivé. Nous sommes en droit de noter une chose, c'est que dans un tel contexte, ce sont les statuts de la CGT, son organisation démocratique,

sa structuration et l'articulation de ce fonctionnement entre le congrès, la CEC et le CCN qui ont donné la capacité de sortir d'une situation qui paraissait à un moment donné inextricable. Je pense que nous pouvons en déduire que nos aînés, celles et ceux qui ont pensé nos statuts, qui les ont fait évoluer au fil du temps, ont, avec le fruit de leurs expériences, trouvé ces articulations nécessaires pour ne pas bloquer le fonctionnement de notre démocratie syndicale. Après avoir vécu ce 53e Congrès confédéral, l'ouvrage que nous allons publier dans notre collection « *Repères historiques* », qui traitera des structures et de la démocratie dans l'histoire de la CGT, va arriver à point nommé.

Je me permets à ce moment du rapport de rappeler l'initiative que nous avons tenue sur le Congrès de 1902 avec l'IHS de l'Hérault en présence de la CEC en septembre 2022 à Montpellier. Il y avait eu auparavant la conférence présentée par Jérôme Beauvisage à l'occasion des JNE de l'année dernière qui introduisait en quelque sorte cette journée d'étude. Nous nous disions qu'à partir du cheminement qui a conduit à ce congrès de la CGT de 1902, il serait bien d'organiser des débats avec les syndiqués qui résonneraient avec force sur des questions pleinement d'actualité dans le cadre de la préparation du 53e congrès confédéral. En premier lieu sur une question fondamentale, c'est quoi faire confédération et pourquoi le terme de confédération a été choisi et non celui de fédération. Nous avons rappelé que dans cette période de 1895 à 1902, la CGT aurait pu disparaître à peine née et qu'il avait fallu une volonté profonde d'unifier le syndicalisme pour parvenir à consolider cette Confédération si fragile. J'avais écrit à ce moment que « *par effet domino, une telle étude sur ce qui s'est joué dans ce congrès historique amenait à réfléchir sur une kyrielle de sujets, tels que le fédéralisme, les organisations et les structures, la démocratie syndicale, autant de thématiques qui, nous le constatons, sont au cœur des réflexions actuelles. Certes, dans le débat qui doit se mener sur les orientations et la conception même du syndicalisme, il y a, comme il y a toujours eu, de la tension, de la dispute et de la confrontation idéologique parce que les acteurs sont passionnés et portent leurs convictions. Toutefois, il était essentiel que toutes les parties prenantes aient un seul objectif, celui de trouver un chemin commun qui garantisse l'unité de la CGT* ». Je pense que nos travaux sur l'histoire, notre engagement au sein de notre association comme dans tous les instituts devraient avoir cette utilité d'aider à penser le présent et à se projeter dans l'avenir en alimentant les syndiqués de ces études sur l'histoire qui ne sont pas suffisamment exploitées.

C'est dans ce contexte et dans une atmosphère parfois tendue que notre IHS CGT a assuré sa présence au sein de l'espace confédéral, avec une équipe assidue à la tâche. L'exposition des 40 ans, « Les archives en héritage », était traversée tous les jours par les congressistes et de nombreux témoignages prouvent qu'elle a été très appréciée. Notre film « À la conquête du temps libre » qui traite de l'histoire de la réduction du temps de travail a été projeté le dernier jour du congrès. Nous avons craint qu'il ne soit jamais présenté puisque le déroulement des travaux a été

modifié : il devait être diffusé lors de la séance du mardi matin qui a été neutralisée pour que les congressistes participent à la manifestation clermontoise. Ce film a été néanmoins ponctué par des applaudissements nourris, preuves de satisfaction.

Quatre articles réalisés par notre institut ont été publiés dans le Journal *Le Peuple* spécial congrès, le cinquième étant l'œuvre de l'IHS du Puy-de-Dôme. Sur notre stand, nous avons eu des visites nombreuses et réalisé des ventes tout au long de la semaine. Nous avons tenu des séances de dédicaces avec Alain Guinot pour son livre *Georges Séguy, Le choix de l'audace*, Jean-Marie Pernot pour son ouvrage *Le syndicalisme d'après, ce qui ne peut plus durer* et Maryse Dumas, Michel Pigenet et moi-même pour les trois premiers numéros de la collection *Repères historiques*.

Le seul fait un peu regrettable est que nous n'avons pas réussi à faire réaliser par les présidences de séances des annonces concernant le lancement de notre collection, les dédicaces avec les auteurs et le catalogue de l'exposition. De ce fait, nous faisons le constat que les ventes réalisées sur notre espace ont été essentiellement des achats individuels et très peu d'achats ou de commandes collectives d'organisations, même si nous avons tenté de compenser ce manque par la distribution de flyers promotionnels dans les allées du hall d'exposition. Nous devons donc sans tarder relancer une campagne promotionnelle de notre collection *Repères historiques* et du catalogue de l'exposition dans les organisations de la CGT et auprès des IHS du réseau.

Cela me conduit à notre activité et permettez-moi de mêler bilan et projets.

Dans un ordre chronologique et donc dans notre agenda immédiat, à la suite de notre Assemblée générale, nous tiendrons les Journées nationales d'étude des instituts du 30 mai au 2 juin prochain. Une fois encore avec le concours précieux de François Duteil, nous serons accueillis dans le centre de vacances du CCAS au Cap d'Agde. Le programme est finalisé et envoyé aux instituts. Nous aurons trois conférences. L'une sera présentée par Michel Pigenet sur les États généraux de la renaissance française à la Libération. La seconde sera une intervention de Florian Gulli, professeur agrégé de philosophie, à partir de son ouvrage *L'antiracisme trahi – défense de l'universel* paru aux Presses Universitaires de France dans la collection « Questions républicaines ». La troisième, que nous avons coutume de qualifier de technique, sera une présentation par les camarades de l'IHS CGT FAPT de l'enquête qu'ils ont menée dans le cadre de la préparation de leur congrès fédéral. Cette enquête avait pour but de mesurer le regard porté sur l'histoire par les jeunes militants en essayant bien sûr de définir leurs attentes vis-à-vis des instituts.

De plus, la décision a été prise de ne pas réitérer le questionnaire aux IHS sur leur activité. En lieu et place, Daniel Vatant se propose de faire une intervention ayant pour objet de réaliser un état des lieux des publications régulières des IHS (journaux, *Cahiers*, etc.) afin que nous ayons un temps d'échange collectif sur cette question.

Ce sera l'occasion de présenter un autre projet que notre Bureau a lancé qui est celui de faire évoluer nos *Cahiers de l'Institut CGT d'histoire sociale*. Si notre revue bénéficie d'une certaine notoriété, la question de sa visibilité au-delà d'un cercle trop restreint se pose. L'audience des *Cahiers* demeure à un niveau modeste même si en la matière des progrès ont été réalisés. Aujourd'hui, notre fichier compte 1 900 abonnés contre 1 200 en 2009. Cette progression est due en grande partie à l'action engagée par l'Institut auprès des IHS territoriaux et professionnels, et en ce domaine, un gros travail sur le fichier a été réalisé.

Même si le rapport du public au support papier a changé du fait du développement des nouvelles technologies d'information, les marges de progression, notamment en direction des militants, demeurent bien réelles.

Il nous semble donc nécessaire de « toiletter » les *Cahiers* pour les adapter aux nouvelles habitudes de lecture. Le rubriquage actuel n'a pas été modifié depuis le numéro 85 de mars 2003. Le numéro de septembre 2010 qui a abandonné la bichromie au profit de la quadrichromie est la dernière évolution du maquettage.

Il est donc approprié après 13 années sans modifications de donner un coup de jeune à nos *Cahiers* et de réfléchir à leur contenu. Par exemple, le fait que nous diffusons maintenant de manière régulière le bulletin *Liaisons* réalisé par Daniel Vatant va peut-être nous inciter à revoir les rubriques « Nous avons reçu » et « Vie des IHS ». De plus, une nouvelle présentation des *Cahiers* va créer une opportunité pour lancer une campagne promotionnelle d'abonnement. Nous serons vigilants et veillerons au fait que cette évolution se réalise sans rompre le lien qui nous unit à notre fidèle lectorat.

Ensuite viendra notre Salon du livre d'histoire sociale dont l'édition 2022 peut être qualifiée de réussite. La nouvelle programmation avec un seul grand débat et des micro-débats autour de livres avec les auteurs est une formule qui semble être appréciée, et permet de plus de maintenir le public dans les allées du Salon. Concernant les exposants et la présence d'autrices et d'auteurs, nous sommes dans une progression continue. Les IHS territoriaux et professionnels ont fourni un bel effort de participation. Pour ce qui est du public, le progrès constaté vient essentiellement de personnes extérieures au complexe. En contrepoint, il reste de très gros efforts à faire pour que les centaines de militants qui sont dans les murs consacrent un temps de leur journée ou leur coupure méridienne à la visite du salon. Nous allons faire en sorte de travailler encore plus à la publicité interne avec les fédérations et organismes pour conquérir ce public. Par ce Salon, nous organisons un évènement de belle dimension au cœur même de la maison CGT, nous faisons en sorte de mettre la culture et la lecture à disposition des militants, tout le monde nous félicite de la dynamique, de l'ambiance chaleureuse que ce salon donne au patio Georges Séguy. Et malgré cela très peu de militants ne prennent ne serait-ce qu'une heure pour venir découvrir les ouvrages, rencontrer les auteurs, participer aux débats ou simplement déambuler et assouvir leur curiosité. La CGT, depuis ses origines, appréhende la culture comme un élément essentiel à l'émancipation des

salariés. Nous devons donc poursuivre ce travail engagé avec la conviction qu'au fil des années, le salon sera dans la maison CGT de Montreuil un rendez-vous incontournable et attendu par les militants.

Nous allons réaliser en 2023, la 6e édition de ce Salon qui a atteint une certaine maturité et il est maintenant inscrit dans l'agenda des maisons d'édition qui œuvrent dans notre champ d'investigation. Il nous appartient donc de mieux travailler sa promotion en maintenant un bon niveau qualitatif. Le collectif de pilotage s'est réuni à trois reprises et avant l'été nous pourrons commencer à communiquer sur le prochain programme. D'ores et déjà, je peux vous confier que la thématique du débat sera la question de la Paix. Vous pouvez donc bloquer la date du mardi 7 novembre dans vos agendas.

L'autre évènement important de l'année 2023 sera la tenue du colloque intitulé : « Syndicalisme et environnement : approches historiques et sociologiques (XIXe-XXe siècles) ».

L'appel à communications a eu un bon accueil du côté du monde universitaire avec de nombreuses propositions. Nous avons eu plus de difficultés du côté des militants des instituts. Pour l'instant, il y a un léger déséquilibre que nous essayons de corriger par des contacts avec certains camarades ou par des propositions nouvelles à l'exemple de l'IHS de la Gironde. Nous sommes tout de même sur un volume d'une trentaine de communications. Le colloque va se tenir sur le campus Condorcet, à Aubervilliers, les 30 novembre et 1er décembre 2023. Le programme est en cours de finalisation avec Renaud Bécot, et nous œuvrons à l'association de plusieurs laboratoires universitaires : Pacte pour Sciences-po Grenoble, Triangle de Lyon 2 et le CHS des mondes contemporains pour Paris I - Panthéon Sorbonne et le CNRS.

À notre bilan, nous pouvons mettre notre cycle de conférences sur « l'histoire des grands modèles syndicaux internationaux » qui a été co-élaboré avec l'espace international confédéral, notamment Pierre Coutaz, et sous le pilotage universitaire de Jean-Numa Ducange. Nous avons présenté en conférences les modèles allemand et anglais, le modèle soviétique, le syndicalisme sous les dictatures avec la période franquiste, le modèle états-unien. Nous conclurons par un tour du monde des pratiques syndicales avec Jean- Marie Pernot le 2 octobre prochain car au regard de la période, nous avons pris la décision de le reporter.

Dans le même temps, les travaux du séminaire d'étude sur la CGTU piloté par André Narritsens et Michel Pigenet progressent bien. Nous avons eu neuf séances de travail. Lors de la dernière, le 11 avril, Pierre Delanoue a présenté la CGTU chez les cheminots. Ce travail en séminaire qui a associé militants des IHS et universitaires est d'une richesse formidable et c'est une recherche inédite sur cette organisation

qui a eu une existence courte entre 1922 et la réunification de 1936 mais qui a laissé des traces indélébiles dans la CGT. Nous avons pu mesurer à quel point elle était en fait méconnue ou mal connue par les militants. Ces travaux vont nous permettre de produire une publication couvrant les 14 ans d'existence de la CGTU dans un champ confédéral mais aussi dans les professions et territoires.

Dans nos projets à moyen terme, il y a les Rendez-vous de l'Histoire de Blois en octobre. La franche réussite, tant sur le contenu que par le public nombreux rassemblé lors de la présentation de notre carte blanche à ces Rendez-vous dans l'édition 2022 nous encourage à prolonger notre participation pour l'édition 2023 qui a pour thème général : « les vivants et les morts ».

La proposition faite par notre IHS CGT entend interroger, à travers les regards croisés de syndicalistes et de chercheurs, comme au regard des bouleversements intervenus depuis plusieurs décennies, l'évolution des usages syndicaux de la mémoire et de l'histoire, de leurs acteurs, de leurs modalités et enjeux.

Nous proposons de faire animer cette carte blanche par Alain Borg, président de l'Institut CGT d'histoire sociale de la région Centre-Val-de-Loire. Les intervenants seront Nathalie Ponsard, historienne à l'université de Clermont-Auvergne, Danielle Tartakowsky, historienne, ancienne présidente de l'Université Paris VIII et présidente du Conseil scientifique du campus Condorcet, Paul Boulland, historien, ingénieur de recherche au CNRS, et si tout va bien votre serviteur.

Permettez-moi de vous dire quelques mots sur notre campagne de sensibilisation aux archives et sur le collectif qui s'est constitué avec l'ensemble des archivistes du complexe. Tout d'abord, cette campagne a eu un retentissement très intéressant et nous avons eu de nombreuses sollicitations d'organisations et d'IHS, ce qui démontre l'intérêt provoqué.

Le collectif continue d'œuvrer autour de cinq thématiques :

- La formation aux archives numériques,
- Des supports pédagogiques qui aide au traitement des archives avec la production de fiches dites de « bonnes pratiques » que nous souhaitons compléter par des vidéos et des tutoriels,
- Un guide que nous avons nommé « plan d'urgence » à mettre en œuvre en cas de dissolution de syndicats, d'expulsion d'organisations de leurs locaux avec déménagement comme c'est malheureusement le cas actuellement, etc. Il s'agit là de répondre à des demandes formulées par plusieurs organisations et instituts,
- Les archives orales avec l'élaboration d'un guide méthodologique,
- Une information sur les droits d'auteurs pour que les instituts s'approprient les règles en la matière.

De plus, nous sommes engagés dans un projet intitulé « Matos » initié par Paul Boulland et Barbara Bonazzi du CNRS, qui a pour objectif de recenser en vue d'une valorisation l'ensemble des objets produits par les organisations syndicales dans le but de donner de la visibilité dans les campagnes électorales, dans les batailles revendicatives ou lors des congrès, pour citer quelques exemples.

Au titre du bilan, je dois rappeler l'initiative que nous avons réalisée le 14 octobre 2022 avec la revue *La Pensée* et l'IR FSU sur le thème des « pratiques syndicales face aux évolutions du capitalisme ». Dans cette rencontre, sont intervenus pour notre IHS Maryse Dumas sur le thème « démarchandiser le travail pour contrecarrer le capital » et Jérôme Beauvisage sur le thème « du syndicalisme d'atelier au syndicalisme de classe ». Cette initiative a fait l'objet d'une publication dans le numéro 412 de la revue *La Pensée* titrée « Syndicats et mutation du capitalisme » qui est toujours disponible. Ce type de collaboration comme celle que nous avons organisée avec l'IR FSU autour du thème de l'Égalité sont des expériences intéressantes que nous pouvons envisager de réitérer à partir de sujets que nous souhaiterions travailler communément.

Dans un tel rapport, il n'est pas possible d'être exhaustif au risque d'être beaucoup trop long, la note d'activité réalisée par David est là pour compléter mon propos. Vous l'avez constaté, nous avons eu une activité riche durant l'année 2022 et le début 2023. Pas moins de 24 conférences / débats et séminaires de travail, les 40 ans de l'institut, le salon du livre, le congrès confédéral, c'est un bilan qui est très important et qui repose sur une équipe relativement réduite que je remercie pour son implication. Je pense que pour l'année qui s'ouvre, nous allons réduire un peu la voilure, mais se profilent tout de même dès la rentrée la fête de *l'Humanité*, la conférence de Jean-Marie Pernot, les Rendez-vous de l'Histoire de Blois, le salon du livre 2023, le colloque à Condorcet, ce qui signifie qu'il y a un peu de pain sur la planche.

Quelques suggestions sont faites dans ce rapport, travaux sur la démocratie et la place du syndicalisme dans l'édifice démocratique d'un État, la construction des luttes sociales dans différentes périodes de l'histoire (points communs et divergences), la démocratie syndicale. Autant de thèmes historiques qui interrogent le présent, autant de sujets que je soumets à votre appréciation.

Je vous donne la parole pour réagir, alimenter notre réflexion et faire des propositions de projets pour nos travaux en vous remerciant pour votre écoute.